

SÉNAT

Le jeudi 14 mai 1868

Son Honneur le Président occupe le fauteuil à trois heures.

Affaires courantes.

L'honorable M. Campbell déclare au Sénat qu'il a fait erreur en disant que le rapport du comité sur la crise financière, publié dans les journaux, était faux. Il a en main un journal de Toronto, qui contient le rapport publié un jour après qu'il a été présenté au Sénat. On avait télégraphié au journal l'exemplaire manuscrit déposé sur le bureau par le président du comité et le compte rendu des journaux est donc exact. Il est désolé de s'être trompé et profite de la première occasion pour se rétracter et faire justice au président et au comité.

L'honorable M. Macpherson est heureux que le ministre des Postes ait donné cette explication et répète que l'erreur avait été commise par inadvertance par un employé du Sénat. Dès que le sénateur Macpherson eut étudié la question et découvert l'erreur, il avait demandé qu'on imprime une édition corrigée qui a été envoyée à tous ceux qui avaient reçu des exemplaires inexacts.

L'honorable M. Tessier, appuyé de l'honorable M. Bureau, propose ce qui suit: «Il est résolu dans le deuxième rapport des dépenses imprévues, présenté le onzième jour de décembre dernier, dont l'étude a été remise au quatrième jour de la deuxième partie de la session, que les fonctionnaires demeurent à leur poste respectif et que leurs anciens traitements, dépendant de la décision finale du Sénat, dont le rapport a été déféré au comité et présenté de nouveau le vingtième jour de mars dernier et finalement adopté le vingt-six mars dernier, que les messagers pour le temps de la session qui ont été remerciés: MM. R. Greer, A. Miller et J. Mondor, ont droit d'être payés pour la présente session puisqu'ils ont été remerciés au début de la session. Mais ils sont demeurés en fonction jusqu'au vingt-six mars dernier, lorsque le rapport a été adopté, et ils ont donc droit à une indemnité représentant la moitié de leurs allocations de session pour une session en plus de la session actuelle et il est ordonné que l'indemnité leur soit versée aux mêmes conditions que celle qui a été accordée aux autres employés remerciés

en vertu du rapport du comité des dépenses imprévues.

L'honorable M. Tessier dit que ces personnes ont occupé leur emploi au Sénat jusqu'au samedi précédent et il est d'avis que la justice élémentaire exige qu'on les paie. Ils sont demeurés en fonction parce que personne n'était autorisé à les congédier. Nous devrions tous faire ce qu'on voudrait qu'on nous fasse et rien ne peut être plus juste que de payer des personnes pour le temps qu'elles ont été à notre emploi.

Les honorables sénateurs Seymour, McCully et Miller s'opposent à remettre en question la décision du comité des dépenses imprévues. Selon eux, si la question est réétudiée, il y aura un nombre incalculable de demandes et ce serait une supercherie. Même s'ils sympathisent au plus haut point avec ceux qui ont présenté des demandes, les sénateurs doivent s'y opposer. La demande est donc rejetée.

Le Sénat reçoit un message de la Chambre des communes, ainsi qu'un projet de loi relatif à l'inspection des bateaux à vapeur et à la sécurité de leurs passagers. La mesure est lue pour la première fois et la deuxième lecture est fixée à la séance suivante.

Le Sénat reçoit un autre message de la Chambre des communes et un projet de loi relatif à la fonction publique du Canada, qui est lu pour la première fois et la deuxième lecture est fixée à la prochaine séance du Sénat.

On annonce que le projet de loi sur le divorce a été adopté par la Chambre des communes, sans amendement.

L'honorable M. Ryan propose qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le gouverneur général, le priant de déposer au Sénat copie de toute la correspondance échangée entre le ministère de la Marine et des Pêcheries, la Commission de navigation et l'administration du port de Montréal depuis le 14 décembre dernier. Adopté.

Il est ordonné que les membres du Conseil privé, qui sont membres du Sénat, se rendent auprès de Son Excellence le gouverneur général avec ladite adresse.

La deuxième lecture du projet de loi intitulé: loi pour constituer la Société des messageries commerciales du Dominion du Canada est mise en délibération.

Sur la motion de l'honorable M. Benson, appuyé par l'honorable M. Ferrier, la mesure est lue pour la deuxième fois et déferée au comité du Règlement.